



Compte bancaire et compte bloqué

Par **gaelleMM**, le **01/11/2008** à **10:37**

Bonjour,rnrnPeut on ouvrir un autre compte bancaire lorsque le principal est bloqué par huissier avec qui je suis en procédure afin que mes prestations de caf soient versées sur celui-ci et que je puisse utiliser ce nouveau compte en attendant que la procédure se fasse.rnCar mon compte est bloqué par un huissier alors que je ne perçois que des prestations familiales.....rnUne autre question: Peut on faire un retrait à distance (OAD) car mon compte bloqué est à Montpellier et je suis à Toulouse maintenant? car j'ai le droit de retirer un peu d'argent pour subvenir à mes besoins et à mes enfantsrnMerci de votre réponse....je suis très ennuyée sans argent.....

Par **jeetendra**, le **01/11/2008** à **10:49**

bonjour, même en cas de saisie de compte il y a un [fluo]solde bancaire insaisissable[/fluo] assurant la disposition d'un minimum vital, c'est la loi, en effet tout n'est pas saisissable et surtout en totalité "les banquiers et les huissiers le savent", ne vous laissez pas faire, cordialement

Par **gaelleMM**, le **01/11/2008** à **12:01**

Merci pour votre aide....rnPuis je vous poser une autre question....rnmon compte étant à Montpellier et j'habite depuis début octobre à Toulouse, puis-je faire une opération à distance pour retirer de l'argent dans une autre caisse d'épargne à Toulouse? je ne peux pas retourner à Montpellier faute de moyen.....rnJ'y suis allée hier et on m'a répondu qu'il fallait l

accord de ma banque sur montpellier mais la conseillere n etait pas sur de pouvoir faire une OAD sur un compte bloqué est ce vrai????rnEt enfin puis je ouvrir un autre compte???pour verser mes prestations familiales?

Par **jeetendra**, le **01/11/2008** à **12:22**

re-bonjour, il faut voir à Montpellier avec votre banquier pour pouvoir retirer de l'argent pour subsister, bon après midi à vous